Province de Québec MRC d'Arthabaska Municipalité de Saint-Samuel

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, SIÈGE CE 6 SEPTEMBRE 2022 À 19 h 06, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeronconseiller numéro 1Monsieur Grégoire Bergeronconseiller numéro 2Monsieur Patrick Mathisconseiller numéro 3Madame Suzanne Tremblayconseillère numéro 4Madame Evelyne Lampronconseillère numéro 5Madame Marie-France Planteconseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Adoption du procès-verbal du 9 août 2022;
- 3. Adoption des comptes à payer en date du 31 août 2022;
- 4. Assemblée de consultation pour le règlement numéro 2022-339 modifiant le Règlement de zonage numéro 216 concernant les usages temporaires en zone agricole;
- Résolution adoptant le deuxième projet de règlement numéro 2022-339 modifiant le Règlement de zonage numéro 216 concernant les usages temporaires en zone agricole;
- 6. Dépôt déclaration d'intérêt pécuniaire, conseillère numéro 4;
- 7. Cession de parcelle de l'emprise municipale adjacente au 115, rue Béatrice;
- 8. Acceptation soumission, glissière 2^e Rang Ouest;
- 9. Acceptation facture réparation de l'accotement rue Sainte-Hélène;
- 10. Acceptation soumission pavage 2^e Rang Ouest;
- 11. Acceptation soumission travaux de rechargement domaine Mathé;
- 12. Autorisation tonnage 0-3/4 tv 1800 Tonnes;
- 13. Demande d'aide financière de la fabrique Bienheureux-Jean-XXIII;
- 14. Commandite Quad Racing Québec gratuité salle communautaire;
- 15. Suivi des comités municipaux;
- 16. Période de questions;
- 17. Varia;
- 18. Levée de l'assemblée.

2022-09-115 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.</u>

Il EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-116 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 aout 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-117 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'aout 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 488 030,86 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'aout 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 488030,86 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce _	du mois de _	2022	
			_

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216 CONCERNANT LES USAGES TEMPORAIRES EN ZONE AGRICOLE

L'assemblée s'est ouverte à 19 h 12 et s'est fermé à 19 h 12, car aucune assistance dans la salle.

2022-09-118

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216 CONCERNANT LES USAGES TEMPORAIRES EN ZONE AGRICOLE SANS MODIFICATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Samuel le 9 aout 2022;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Samuel le 9 aout 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis de consultation publique a été publié le 11 aout 2022 et la tenue de cette consultation le 6 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu d'adopter le 2^e projet de règlement numéro 2022-339 modifiant le Règlement de zonage numéro 216 sans modification.

Le présent projet de règlement numéro 2022-339 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 216 afin :

• D'ajouter des dispositions concernant les usages temporaires tels que cirques, carnavals, festivals, compétitions temporaires et autres usages temporaires en zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PÉCUNIAIRE CONSEILLÈRE NUMÉRO 4

La directrice générale et greffière-trésorière madame Julie Paris confirme avoir reçu de l'élue madame Suzanne Tremblay, conseillère au poste numéro 4, une copie du formulaire SM-70 «déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil» cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt du formulaire est effectué en séance tenante.

2022-09-119 <u>CESSION PARCELLE DE L'EMPRISE MUNICIPALE ADJACENTE AU 115, RUE BÉATRICE</u>

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-096 accordant une demande d'acquisition d'une parcelle située dans l'emprise municipale adjacente au 115, rue Béatrice par monsieur Denis Pouzet;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution stipulait que l'acquéreur doit défrayer les coûts de l'arpenteur et de notaire ainsi qu'une somme de 1 \$ pour l'achat de la parcelle de l'emprise municipale adjacente au 115, rue Béatrice;

CONSIDÉRANT QUE la transaction n'a pu être réalisée à la suite de circonstances hors du contrôle de monsieur Denis Pouzet;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pouzet, fils de monsieur Denis Pouzet est maintenant propriétaire du 115, rue Béatrice;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pouzet a informé la Municipalité de son intention d'acquérir ladite parcelle avec les mêmes conditions de la résolution 2018-09-096;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle cédée de l'emprise municipale adjacente au 115, rue Béatrice a les dimensions suivantes :

Une partie du lot 5446693, du cadastre officiel du Québec, municipalité de Saint-Samuel, de figure triangulaire, bornée et décrite comme suit : vers l'est par le lot 5446061, mesurant le long de cette limite cinquante-sept mètres et soixante-dixneuf centièmes (57,79); vers le sud-ouest par une partie du lot 5446693, (rue Béatrice), mesurant le long de cette limite quarante-neuf mètres et soixante centièmes (49,60) et vers le nord-ouest par une partie du lot 5446693, mesurant le long de cette limite treize mètres (13,00).

Pour une superficie totale de 269,1 mètres carrés.

Pour plus de précision, le coin sud de cette parcelle de terrain coïncide avec le coin ouest du lot 5446067.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel cède ledit lot selon les dimensions mentionnées ci-haut pour la somme d'un dollar.

Il est également résolu que les frais d'arpenteur et de notaire soient à la charge de l'acquéreur et que toute résolutions antérieures de ce dossier deviennent caduque par cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-120 ACCEPTATION SOUMISSION GLISSIÈRE 2^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation de la berge de la Rivière Bulstrode sont en cours dans le 2^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QU'une partie des changements des glissières était incluse dans les plans et devis pour la stabilisation des berges;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'assurer la sécurité du réseau routier:

CONSIDÉRANT QU'une programmation du programme TECQ a été approuvée par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis et secondé par monsieur Sylvain Bergeron d'accepter les soumissions d'Excavation Tourigny pour un montant global de 25 0 45,44 \$ avant taxes pour les chantiers 1 et 2 de la stabilisation des berges pour l'installation de glissières et les travaux inhérents à l'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-121 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'ACCOTEMENT RUE SAINTE-HÉLÈNE

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'accotement de la rue Sainte-Hélène s'affaissait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter la dépense de 12825,00 \$ qui correspond aux factures suivantes pour la réparation de l'accotement :

- Facture numéro 573 Entreprise Excavoie au montant de 6133,92 \$ taxes incluses
- Facture numéro 6059 Transport Deslandes Inc. au montant de 4183,03 \$ taxes incluses
- Facture numéro 6060 Transport Deslandes Inc. au montant de 2506,02 \$ taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-122 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION PAVAGE 2^E RANG OUEST</u>

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay et appuyé par madame Marie-France Plante d'accepter les soumissions d'Excavation Tourigny pour le pavage sur deux parcelles du 2^e Rang Ouest pour un montant total de 24538,00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-123 <u>ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX EXCAVATION ET RECHARGEMENT — UNE PARTIE DU DOMAINE MATHÉ</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-26-79 Fonds de réserve de carrière sablière pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 70761,76 \$ a été cumulé dans le fonds de cette réserve;

CONSIDÉRANT QUE la soumission numéro 10045 de l'entreprise Excavation des Ormes est de l'ordre de 79350,00 \$ pour les travaux d'excavation et de rechargement d'une partie du domaine Mathée;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'utiliser le Fonds de réserve pour carrière sablière pour la réfection et l'entretien pour les travaux d'excavation et de rechargement d'une partie du domaine Mathée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter la soumission numéro 10045 de

l'entreprise Excavation des Ormes au montant de 79350 \$ pour les travaux d'excavation et de rechargement dans une partie du domaine Mathée et d'utiliser la totalité cumulée dans le fonds de réserve carrière sablière pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-124 ACCEPTATION DES PRIX AU TONNAGE DE 0-3/4 RECHARGEMENT DOMAINE MATHÉ

CONSIDÉRANT QUE le programme d'amélioration du réseau routier a approuvé la demande de subvention pour la Municipalité de Saint-Samuel pour des travaux d'amélioration du domaine Mathé de l'ordre de 20000 \$;

CONSIDÉRANT une estimation de 1800 tonnes de 0-3/4 a été déposée aux membres du conseil pour l'ensemble des travaux d'amélioration du domaine Mathé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'accepter le prix tonnage de $0-\frac{3}{4}$ à 14,15 \$ de la tonne de l'entreprise PCM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-09-125 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE BIENHEUREUX-JEAN-XXIII</u>

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'accepter la demande d'aide financière de la Fabrique Bienheureux-Jean-XXIII pour un montant de 400,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-126 COMMANDITE QUAD RACING QUÉBEC — GRATUITÉ SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accepter la demande de commandite en permettant l'utilisation de salle lors des journées suivantes : 29 octobre 2022, 14 janvier 2023 et le 25 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS MUNICIPAUX

Monsieur Grégoire Bergeron informe qu'une rencontre MADA se tiendra le jeudi 8 septembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'a été posée.

2022-09-127 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.</u>

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron de lever de la séance à 19 h 57. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.	
Martin Tourigny	 Julie Paris
Maire	Directrice générale Greffière-trésorière